

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

## DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE CARROUSSEL PASSE AVEC L'ASSOCIATION UNISISTA PRODUCTIONS

Direction Ressources - Secrétariat des  
assemblées  
N° 2021-D- 15

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil au président,
- VU, l'arrêté n°33 du 11 août 2020 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard DESAPHY en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus visée,

#### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** – Est approuvé le contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle « Carroussel » passé entre l'association "Unisista productions", domiciliée 48 avenue de la liberté 86180 Buxerolles et GrandAngoulême.

**Article 2** – Le contrat prévoit l'organisation de trois représentations à la salle des fêtes de Brie, le mardi 9 février 2021 à 10h.

**Article 3** – Le prix du spectacle s'élève à 1 050 € auquel s'ajoutent les frais de transport et de repas.

**Article 4** – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le **5 février 2021**

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le 05/02/2021  
Publié ou notifié,  
Le 08/02/2021